

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**N° 22-34**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de M. Benoît DIGEON, Maire, Président du Conseil d'Administration.

PRÉSENTS : Monsieur Benoît DIGEON – Madame Françoise CHESNOY - Madame Dominique BABIN
Monsieur Bruno NOTTIN - Madame Éline LEROY - Monsieur Francis CHAMBON
Madame Annie GUET – Monsieur Florian BRUCY - Madame Gisèle DISDIER

A donné procuration : Madame Caroline BOURRY à Madame Françoise CHESNOY

Absente excusée : Madame Sandrine PERRIN



MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a approuvé le règlement intérieur par délibération n°20-257 du 22 octobre 2020.

Pour rappel, le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles).

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant « réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements » apportent des modifications à certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à compter du 1^{er} juillet 2022 et entraînent ainsi une nécessité de modification du règlement intérieur.

Le projet de règlement modifié est joint à la présente délibération. Il convient d'approuver sa modification.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Adopte le règlement intérieur modifié.

Vote :

- Pour : 8

- Contre : 2

- Abstention : /

M. Benoît DIGEON

Maire

Président du Conseil d'administration

